

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 24/09/2019 Reçu en préfecture le 24/09/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190919-D_2019_BS_155-DE

Une autre vie s'invente ici Délibération 2019 BS 155 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: DEMANDE DE FINANCEMENT « FAVORISER L'EMERGENCE DE STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT FORESTIER EN S'APPUYANT SUR LA CERTIFICATION FORESTIERE »

L'an deux mille dix-neuf et le 19 septembre 2019, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 12 septembre, se sont réunis à Reillanne dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 26 présents (18) ou représentés (8) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Valérie DELONNETTE, Gaëlle LETTERON, Mireille BOR, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Roselyne GIAI-GIANETTI, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Bernard FRAYSSINET, André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Alain DEILLE, Pierre FISHER, Stéphane SAUVAGEON, Serge SARDELLA, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Madame Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE.

Madame Paule DAPRES à Dominique SANTONI.

Madame Sabine GATIN à Alain CAHOUR.

Madame Yolande PRIMO à Alain DEILLE.

Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON.

Monsieur Gérard MATHERON à Gisèle MAGNE.

Monsieur Philippe ROUX à Stéphane SAUVAGEON.

Monsieur Paul FABRE à Christian CHENEZ.

Etaient excusés :

Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME. Monsieur Jacques DECUIGNIERES.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Madame Isabelle BAYONNETTE.

Madame Catherine SERRA.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.2.2 « Contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt» ;

Considérant les enjeux de la filière bois-forêt;

Considérant l'ambition de mise en place de stratégies de développement forestier;

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

 APPROUVE la demande de financement au titre de la mesure 16.7.2 du FEADER pour le projet « Favoriser l'émergence de stratégies de développement forestier en s'appuyant sur la certification forestière du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armoríque, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chewreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Tourraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Affiché le

ID: 084-258402346-20190919-D_2019_BS_155-DE

Durée	Montant	Plan de financement	
2 ans	48 394,00 €	FEADER (64%)	35 356,80 €
du 1 ^{er} juin 2020 au		Région (16%)	8 839,20 €
31 mai 2022		Participation PNRL (18 %)	9 808,80 €
		Autofinancement PEFC PACA (2%)	1 240,20 €

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée et les évolutions susceptibles d'intervenir.

	and the second second second		
Action	réalisation	Nombre d'homme-jours	Montant € TTC
Analyse des enjeux à	PNRL	82,00	16 225,00 €
l'échelle de chaque commune	Matériel de communication		22 428,00 €
Elaboration d'un plan de	PNRL	7,00	1 351,00 €
développement de la certification forestière	PEFC	6,00	954,00€
Développement de la certification à l'échelle du	PNRL	40,00	7 720,00 €
	PEFC	33,00	5 247,00 €
territoire de la CFT	Matériel de communication		1 320,00 €
TOTAL	5		55 245,00 €

35 356,80 €	FEADER
8 839,20 €	Région
9 808,80 €	Participation PNRL
1 240,20 €	Autofinancement PEFC PACA



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 2